

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026
DANS LE CADRE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Conseil municipal du 15 janvier 2026

Table des matières

1 - Introduction	3
2 – Le contexte général.....	4
3 – Les orientations du Budget Principal 2026 de Machecoul-St-Même.....	6
A – Les recettes de fonctionnement.....	6
Les produits des services et du domaine	6
Les impôts et taxes.....	7
La fiscalité directe.....	7
Les dotations de l'Etat	7
Les subventions.....	8
Les autres produits de gestion courante.....	8
B – Les dépenses de fonctionnement.....	9
Les charges à caractère général.....	9
Les charges de personnel.....	11
Les autres charges de gestion courante	12
Les charges financières.....	12
Les provisions.....	12
C - Les dépenses d'investissement	12
D - Les recettes d'investissement.....	13
L'autofinancement.....	13
La taxe d'aménagement	14
Les subventions d'investissement.....	14
Les cessions de biens.....	14
La situation de l'endettement	14

Le Budget annexe d'assainissement de Machecoul-Saint-Même.....	16
A – Les recettes d'exploitation	16
B – Les dépenses d'exploitation	16
C – Les dépenses d'investissement	18
D – Les recettes d'investissement	18

1 - Introduction

Le caractère réglementaire du Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ses objectifs ?

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité,
- Informer sur la situation financière.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Délai :

- 10 semaines maximum précédant l'examen du budget pour les régions ainsi que pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57,
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Le présent rapport comporte :

- les orientations budgétaires envisagées : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,

Ce rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux.

Le DOB des communes doit être transmis obligatoirement au président de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique dont la commune est membre dans un délai de 15 jours.

Dans les quinze jours suivant la tenue du DOB, le document sera mis à la disposition du public sur le site internet.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les

orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après leur adoption.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées.

2 – Le contexte général

Contexte international et national

L'année 2025 a été marquée par un climat politique national particulièrement instable.

Cette instabilité institutionnelle a un impact direct sur l'élaboration des politiques publiques et notamment sur la construction du budget de l'État, qui constitue pourtant le socle des financements publics et des dotations versées aux collectivités locales. Les arbitrages nationaux sont parfois tardifs, et certains dispositifs de soutien aux territoires peuvent faire l'objet de révisions, de reports ou d'ajustements, ce qui renforce l'incertitude pour les communes dans la préparation de leurs budgets.

Dans ce contexte, la confiance des acteurs économiques et des citoyens demeure fragile. Les débats sur la réduction de la dépense publique, la trajectoire de la dette nationale ou encore la priorisation des investissements divisent, rendant l'environnement politique plus imprévisible. À l'approche des prochaines échéances électorales nationales, cette incertitude pourrait se prolonger, voire s'accroître.

Pour les collectivités territoriales, ce climat politique incite davantage à la prudence qu'à l'accoutumée.

Les communes doivent anticiper d'éventuelles variations des dotations de l'État, des délais dans la mise en œuvre des programmes nationaux, ou encore une plus grande sélectivité dans l'attribution des subventions.

Cela implique, dans la construction du ROB 2026, de retenir des hypothèses réalistes, d'intégrer des marges de sécurité dans les prévisions financières.

Situation économique et sociale

L'année 2025 s'inscrit dans un environnement économique et social encore marqué par plusieurs incertitudes. Après les fortes tensions économiques observées ces dernières années, la croissance française reste modérée. L'activité progresse, mais à un rythme inférieur à celui observé avant la crise sanitaire et dans un contexte international instable. L'inflation, qui avait atteint des niveaux élevés, s'est progressivement atténuée, mais elle continue d'exercer une pression sur les coûts des services publics, notamment en matière d'énergie, de fournitures et de dépenses de personnel. Ce ralentissement global de l'économie impose une gestion prudente des finances publiques à tous les niveaux.

Parallèlement, la situation sociale demeure fragile. Le pouvoir d'achat constitue une préoccupation majeure pour de nombreux ménages, en particulier ceux aux revenus

modestes ou confrontés à des dépenses contraintes en hausse. Certains secteurs, comme le logement, l'énergie ou les transports, connaissent encore des tensions importantes qui affectent directement le quotidien des citoyens. Les attentes envers les services publics locaux, souvent considérés comme un relais essentiel de proximité, restent fortes : soutien aux familles, entretien du cadre de vie, sécurité, mobilités et services éducatifs.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales se trouvent au cœur des enjeux. Alors que leurs dépenses augmentent sous l'effet des hausses de prix, de l'évolution des normes et du maintien nécessaire des services à la population, leurs recettes progressent de manière plus limitée. La trajectoire financière nationale demeure contrainte et peut influencer l'évolution des dotations de l'État ou des dispositifs de soutien aux communes. Les marges de manœuvre financières sont donc étroites, ce qui nécessite une programmation rigoureuse et une gestion maîtrisée des budgets locaux.

Pour les communes, l'ensemble de ces éléments impose d'adopter une vision prudente dans la construction du budget 2026. Il s'agit de préserver la capacité à investir dans les équipements essentiels, d'assurer la continuité et la qualité des services publics, tout en tenant compte d'un contexte économique et social encore incertain. L'élaboration du Rapport d'Orientation Budgétaire s'inscrit ainsi dans une volonté d'anticipation, de transparence et d'adaptation aux réalités actuelles afin de garantir l'équilibre et la soutenabilité de l'action municipale.

Les perspectives de croissance du PIB :

Croissance du PIB	2024	2025	2026	2027
Données Banque de France – sept 2025	1.1 %	0.7 %	0.9 %	1.1 %
Données PLF 2026	1.1 %	0.7 %	1 %	

Les grandes lignes du Projet de Loi de Finances 2026 sont les suivantes :

- Stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (à périmètre constant),
- Compensation d'exonérations d'impôts locaux : + 194.3 M€,
- Dotation des communes nouvelles : + 8,8 M€,
- Dotation de Solidarités Rurales : + 150 M€,
- Dotation Nationale de Péréquation : inchangée à 0,794 Md€.
- Dotation élu local : + 59,5 M€ (gagés sur la DC RTP),
- FCTVA : + 212.7 M€,

- Réduction de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle : - 317.7 M€ (réduction de 57% du nombre de bénéficiaires),
- Suppression du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle en Loire-Atlantique,

Les hypothèses retenues pour la construction du projet de budget 2026 :

3 – Les orientations du Budget Principal 2026 de Machecoul-St-Même

Cette partie a pour objectif d'analyser les tendances majeures qui structurent le budget de l'exercice 2026.

Recettes		BP 2025 + DM	CA PROVISoire 2025	BP 2026
70	Produits des services, du domaine	587 600	596 000	564 350
73	Impôts et taxes	1 171 900	1 193 612	1 178 100
731	Fiscalité directe locale	3 645 000	3 672 778	3 668 200
74	Dotations, subventions, part.	3 444 525	3 610 430	3 426 763
013	Atténuation de charges	44 500	32 775	52 500
75	Autres produits de gestion courante	132 000	133 592	407 804
76	Produits financiers		14	
77	Produits exceptionnels		11 238	
042	<i>Amortissement subventions</i>	50 000	49 720	100 000
78	<i>Reprises sur amortissements</i>			
775	Vente terrains et biens		758 000	
042	<i>opérations ordre vente terrains</i>		149 317	
			-	
002	Excédent antérieur reporté	134 200		1 110 171
	Total	9 209 724,85	10 207 475,54	10 507 888

A – Les recettes de fonctionnement

Les produits des services et du domaine

Il s'agit principalement des recettes liées au paiement des services par les usagers et de l'occupation du domaine public.

Une diminution est prévue par rapport à 2025 du fait de deux années de Redevance d'Occupation du Domaine Public encaissés sur 2025.

Enfin, une démarche de prudence budgétaire a été appliquée aux recettes issues du service culture (billetterie) et des services de l'enfance en lien avec le niveau de fréquentation.

Les impôts et taxes

La commune anticipe un maintien de l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité à un niveau identique à celui inscrit au BP 2025.

La fiscalité directe

Les taxes locales (taxe foncière principalement)

Les recettes prévisionnelles sont établies sur le principe d'une revalorisation des bases existantes. À fin novembre, l'indice prévisionnel de revalorisation des bases foncières s'élève à 0,8 %, auquel s'ajoute une revalorisation physique des bases de 1 % (nouvelles constructions).

Cette revalorisation de 1,8% se traduit par une augmentation des recettes fiscales pour la commune en 2026 de 52 000 €.

Droits de mutation :

Malgré une stabilité observée des recettes de droits de mutation entre 2022 et 2025, autour de 310 000 €, une estimation prudente de 250 000 € est proposée au budget primitif, afin de sécuriser les prévisions face aux incertitudes du marché immobilier.

Les dotations de l'Etat

- **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** : maintien au niveau de 2025 pour les communes, avec inscription au budget primitif 2026 du même montant qu'en 2025.
- **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** : malgré une augmentation promise de 150M€ au plan national, nous prenons l'hypothèse prudente d'un maintien au niveau de 2025.
- **Dotation de Compensation de la Réforme des Taxes Professionnelles (DCRTP)** : cette dotation avait déjà connu une forte baisse entre 2024 et 2025, avec une diminution de 50 000 €. Pour 2026, aucune inscription budgétaire n'est prévue, notamment en raison de la réduction de 57 % du nombre de bénéficiaires – à savoir les communes – intervenue avant le vote du Sénat.

- **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) :** baisse globale et suppression du versement dans certains départements, dont la Loire-Atlantique (- 6 500 € par rapport à 2025).

Les subventions

En 2025, la commune a perçu des subventions exceptionnelles :

- 60 000 € de CAF de 2024 - réajustement sur les recettes du temps méridien avec la prise en compte de 1h30 contre 45 minutes auparavant,
- 26 000 € de FEADER pour les études en Centres Bourg.
- 15 000 € pour l'organisation du tour région PDL.

La commune a également perçu la dotation Petite Enfance, non prévue initialement au budget primitif 2025, pour un montant de 24 000 €. Pour 2026, la continuité de cette dotation est incertaine, et aucune inscription n'est prévue.

Les autres produits de gestion courante

Il s'agit en partie de recettes provenant de la location des salles et de loyers divers (habitations, locaux commerciaux, etc.), évaluées de manière prudente.

Une diminution des loyers est toutefois anticipée, en raison de plusieurs facteurs :

- L'arrêt de la location du bâtiment Allaire, entraînant une perte de recettes estimée à 16 000 €,
- la vacance d'un logement situé à Saint-Même et d'un local commercial à Machecoul, dont la suite n'est pas assurée.

En 2013, la commune a ouvert un recours en justice pour des désordres sur la station d'épuration. Ce dernier a abouti en 2025 avec un jugement favorable, condamnant les co-contractants à verser 323 604 € à la commune.

Ces désordres ont été réglés depuis de nombreuses années par la commune et le délégataire Veolia et ne pèsent plus sur le budget assainissement.

C'est pourquoi, à titre exceptionnel, un virement de 323 604 € est prévu en 2026 du budget assainissement vers le budget communal. Ce montant correspond au remboursement des dégâts subis par la station d'épuration (STEP) (*cf § B du budget assainissement de Machecoul-Saint-Même*).

B – Les dépenses de fonctionnement

Dépenses		BP 2025 + DM	CA PROVISoire 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	2 210 777	2 132 630	2 358 168
012	Charges de personnel	4 299 000	4 190 000	4 464 600
65	Autres charges de gestion courante	914 346	908 000	839 030
014	Atténuation de produits	500	0	
66	Charges financières	86 000	73 586	95 000
67	Charges exceptionnelles	4 000	2 300	4 000
042	Amortissements	1 000 000	1 000 000	1 200 000
68	Dotations aux provisions	205 840	17 658	210 000
042	Opérations ordre vente terrains et biens		907 330	
023	Virement à la section d'investissement	489 262		1 337 090
	Total	9 209 724,85	9 231 504,24	10 507 888

Les charges à caractère général

La proposition budgétaire s'établit à 2 358 168 €.

Il est proposé de présenter la ventilation de ce chapitre par direction gestionnaire (et non par nature de dépense) :

DAG	BP+DM 2025	BP 2026	Variation	ADMINISTRATION GENERALE – Commentaires
Acc état-civil	10 750	8 770	-18,4 %	-
Aff générales	56 425	68 310	21,1 %	Archivage : 10 800 € + élections
Communication	43 700	33 750	-22,7 %	Refonte du site internet en 2025
Dialogue citoyen	9 100	5 000	-45,1 %	-
Informatique	63 700	58 250	-8,6 %	-
Police & méd*	27 030	31 210	15,5 %	Sécurité des manifestations passées au 011
TOTAL	210 705	205 290	-2,6%	

DA	BP+DM 2024	BP 2025	Variation	AMENAGEMENT - Commentaires
Entretien	59 250	59 450	-	Dont 22 000 € audit RH en 2025 Dont 25 000 € d'externalisation WC publics en 2026
Logistique	20 900	20 000	-4,3 %	
Environnement	28 400	36 000	26,8 %	10 000 € inventaires Prés Neufs (fonds vert)
Espaces verts	164 450	193 900	18 %	Elagage, entretien chemins ruraux, bassins d'orage, carburants (chgt affectation service)
ST	284 014	312 200	9,9 %	Dont conseil en énergie partagé (chgt service) + 25 000 (assurance DO JYC)
Urba foncier	34 100	30 412	-10,8 %	Honoraires enquêtes, avocat, maintenance
Voirie réseaux	133 286	144 735	8,6 %	+ 10 000 € réseau eaux pluviales
TOTAL	724 400	796 697	+ 10%	

DCS	BP+DM 2025	BP 2026	Variation	CULTURES & SPORTS - Commentaires
Bibliothèques	32 190	32 990	2,5 %	- 3 000 € achat livres car mise en réseau
Culture	212 964	218 750	2,7 %	Marge selon calendrier saison
Sports	28 787	24 000	- 16,6 %	Honoraires avocat en moins / maintenance en +
Vie asso	7 600	8 400	10,5 %	2 000 € formations associations
TOTAL	281 542	284 140	+1%	

DE	BP+DM 2025	BP 2026	Variation	EDUCATION - Commentaires
Accueils de loisirs	36 420	38 145	4,7 %	-
Scolaire	22 845	25 406	11,2 %	+1 800 € actions parentalité
Jeunesse	19 070	19 670	3,2 %	-
Multi-accueil	35 050	35 435	1,1 %	-
Périscolaire	195 000	194 150	- 0,5 %	-
RPE	7 755	7 755	-	-
TOTAL	316 140	320 561	+ 1,4%	

DR	BP+DM 2025	BP 2026	Variation	RESSOURCES - Commentaires
Finances (= non ventilé)	611 777	681 380	11,4 %	Erreur prévision énergie en 2025 (BP26 = CA25)
RH	46 912	50 450	7,6 %	Formations agents (permis EV notamment)
TOTAL	658 690	731 830	+11 %	

DSS	BP+DM 2025	BP 2026	Variation	SOLIDARITES - Commentaires
TOTAL	19 300	19 350	0,3 %	-

Les charges de personnel

En 2024, le montant s'élevait à 4 007 325 €, tandis que l'atterrissage prévisionnel se situe aux alentours de 4 190 000 € au CA 2025.

En 2026, l'inscription d'une somme de 4 464 600 € est proposée.

A emplois permanents constants, l'enveloppe initiale est portée à 4 251 600 €, intégrant les éléments incontournables suivants :

		BP 2026	X%
Enveloppe globale périmètre constant, sans enveloppes		4 251 600 €	
dont	+ 3 points CNRACL	56 500 €	1,3 %
	Assurance statutaire (+53 000 € par rapport à l'année dernière)	100 000 €	2,3 %
	GUSO (idem 2025, y compris reprise SSIAP)	43 000 €	1,0 %
	<u>Agentes remplacées d'office (obligatoires, relations usagers)</u>	177 900 €	4,2%
	Heures supplémentaires (événements, élections)	5 000 €	0,1 %

Aux emplois permanents s'ajoutent les enveloppes suivantes :

- Remplacements : 175 000 €, soit + 55 000 € par rapport à 2025, par prudence sur les directions suivantes :
 - o Direction aménagement : + 5 000 € (notamment équipes entretien)
 - o Direction Education : + 15 000 € (dont renforts, car sous-estimés les années précédentes par des reports d'heures supplémentaires d'années en années),
 - o Autres directions : + 20 000 €

- Autres enveloppes (France Travail et frais médicaux notamment) : 25 000 €

Enfin, un poste permanent d'assistant RH est proposé pour le service RH mutualisé, avec une inscription budgétaire de 13 000 € (recrutement d'un agent à 80%, pris en charge à 40% par la commune et à 60% par l'intercommunalité).

Pour mémoire, le poste de chargé de mission « Petites Villes de Demain » (PVD) bénéficie encore en 2026 d'un soutien financier de l'État à hauteur de 45 000 €.

Les autres charges de gestion courante

<u>Chap 65.</u>	<u>BP 2025 + DM</u>	<u>BP 2026</u>	<u>Variation</u>	<u>Commentaires</u>
Logiciels	125 396	120 580	- 3,8 %	
Indemnités élus & autres	150 450	161 450	7,3 %	5 000 € formation
Part° écoles privées	400 000	387 000	-3,3 %	Baisse effectifs écoles privées
<u>Subv° écoles hors cmne</u>	12 790	0	-	Vu avec Villeneuve
<u>Subv° assos</u>	163 257	165 000	+1,1 %	EA arbitrages subventions
Créances irrécouvrables	5 000	5 000	-	
Reversement sinistre	27 452		-	
Convention LSL	30 000		-	
TOTAL	914 346	839 030	-8,2%	

Les charges financières

Deux emprunts ont été contractés au cours de l'exercice 2025 pour un montant total de 1,1 M€, répartis comme suit :

- un emprunt de 385 000 € auprès de la Banque des Territoires, sur une durée de 13 ans,
- un emprunt de 715 000 € auprès du Crédit Mutuel, sur une durée de 15 ans.

Compte tenu du lancement des travaux de rénovation énergétique de l'école Jacques-Yves Cousteau et du projet de réhabilitation et de rénovation de la mairie, le recours à un nouvel emprunt est envisagé à l'été 2026, pour un montant de 1 700 000 €.

Dans ce contexte, les charges d'intérêts prévisionnelles pour 2026 sont évaluées à 70 000 € au titre des emprunts en cours, auxquelles s'ajoutent 25 000 € liés au nouvel emprunt envisagé en 2026.

Les provisions

Au regard des incertitudes pesant sur le contexte institutionnel et financier, il est proposé de constituer en 2026 une provision pour risques à hauteur de 210 000 €.

C - Les dépenses d'investissement

La commune continue à s'acquitter des sommes dues au titre des déficits de ZACs ou de l'acquisition de foncier sur ces mêmes emprises.

Afin de ne pas obérer le prochain mandat et de cumuler des frais financiers, il est proposé d'anticiper le paiement du reste à charge communal dû au titre de la ZAC de Richebourg à 2026 au lieu de 2027.

On aboutit ainsi à la situation suivante :

Dossiers	Dû	Déjà payé	Subv°	Inscrit 2026	Restera après 2026
Les Bancs	961 000 €	280 000 €	341 000 €	340 000 €	-
Richebourg	914 500 €	562 500 €	-	352 000 €	-
Prés Neufs	610 000 €	610 000 €	-	-	-
Saint-Même	880 000 €	880 000 €	-	-	-
TOTAL	3 365 500 €	2 332 500 €	341 000 €	692 000 €	- €

Opération « Les Bancs » :

- un montant de 239 000 € est inscrit en RAR 2025, en dépenses comme en recettes, au titre de la subvention du Conseil départemental de Loire-Atlantique (CD44). Il est à noter que 102 000 € ont déjà été perçus en 2021 puis reversés en 2024.
- la subvention DSIL initialement attendue pour l'opération, d'un montant de 340 000 €, a été perdue. Dans l'attente d'une réponse des services de l'Etat depuis janvier 2023. Ceux-ci ont finalement refusé le transfert de la subvention vers LAD SELA vers LAD SPL
- Des démarches de recherche de financements alternatifs auprès de l'État sont actuellement en cours ; dans cette attente, un montant de 340 000 € est inscrit au budget primitif 2026.

Le détail des dépenses d'investissement est joint en annexe et se chiffre à 5 308 011 € TTC. La répartition est la suivante :

- Gros projets : 3 344 200 €
 - o Dont 2 Autorisations de Programme :
 - **Réhabilitation Mairie** : 1 715 000 € de crédits de paiement,
 - **Ecole Jacques Yves Cousteau** : 1 586 000 € de crédits de paiement,
- ZACs : 692 000 € (cf tableau ci-dessus),
- 323 604 € qui ont été versé depuis le budget annexe assainissement et qui sont inscrits au chapitre 20 (études). Ce montant nécessitera une Décision Modificative pour pouvoir les affecter à d'autres investissements à décider par la prochaine mandature,
- Autres investissements détaillés en annexe : 948 207 €.

D - Les recettes d'investissement

L'autofinancement

La capacité d'auto-financement brute de la commune est de l'ordre de 1 944 000 € pour 2025, soit une baisse de 238 000 € par rapport à 2024.

Avec un remboursement en capital de la dette de 561 000 €, l'épargne nette se situe aux alentours de 1 383 000 €.

Le résultat de clôture en fonctionnement est de 1 110 171 €, en reprenant les excédents antérieurs.

En investissement, le résultat de l'année, intégrant les restes à réaliser en dépenses et en recettes ainsi que le déficit antérieur, fait apparaître un solde positif de 221 254 €.

La taxe d'aménagement

Son montant total estimé est de 150 000 € en 2026, se décomposant comme suit :

- 50 000 € sur les entreprises : la même somme est inscrite en dépenses car reversée à l'intercommunalité
- 50 000 € sur les nouvelles habitations,
- 50 000 € pour le Projet urbain partenarial permettant de viabiliser plusieurs terrains quartier Sainte-Croix.

Les subventions d'investissement

Les subventions attendues sont de 587 000 €. Les montants inscrits sont parfois minorés par rapport aux demandes faites, parfois même non indiqués.

Les cessions de biens

La commune constitue des réserves foncières en acquérant des biens dont elle pense avoir usage ultérieurement. Ces réserves foncières peuvent ainsi être cédées ensuite, quand ils s'inscrivent dans des projets conformes à l'intérêt général ou qu'ils constituent des opportunités de recettes :

Bien	Destination	Prix
Presbytère	Ecole de musique SRAC	209 000 €
Croix Besseau	Projet Lidl	59 940 €
Terrain à Saint-Même	Projet particuliers	42 000 €
TOTAL		310 940 €

La situation de l'endettement

A fin 2025, la commune a un stock de dette de 2 309 000 € (hors ZACs et établissement public foncier), soit une capacité de désendettement de 1,2 années (1,7 années si on intègre le reste à payer des ZACs).

Ce ratio constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

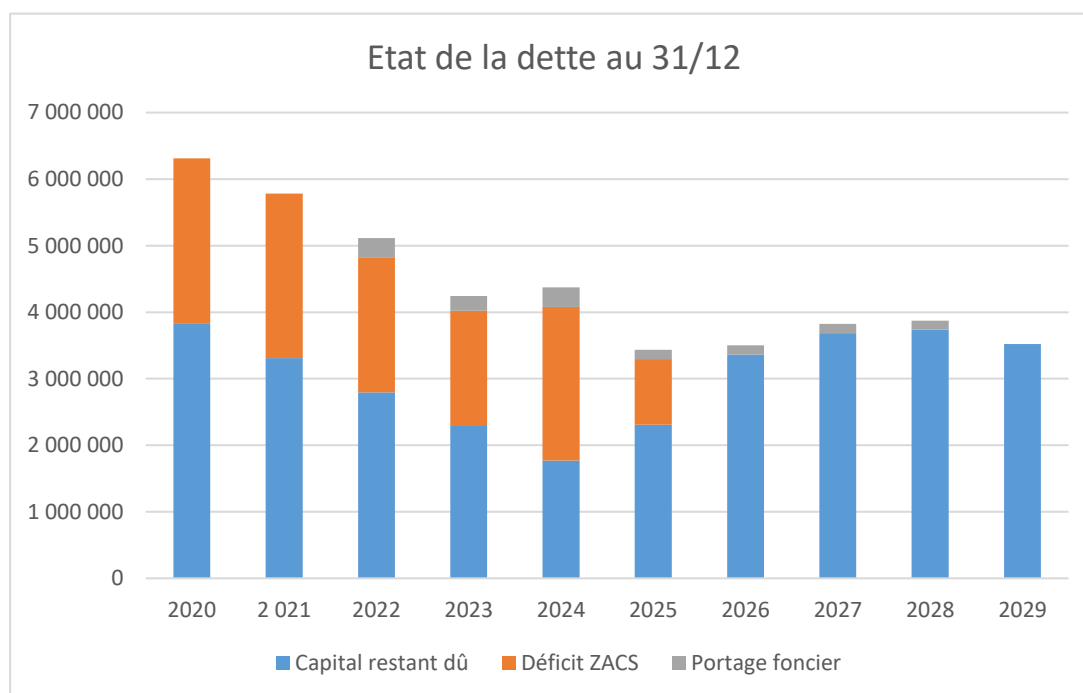
A titre indicatif la capacité moyenne de désendettement des communes françaises s'établit autour de 4,5 ans.

En 2025, l'emprunt de 1.1 M€ inscrit a été réalisé.

Le financement des investissements nécessitera un emprunt de 2,9 M€, étalé sur trois ans (2026-2028), avec la répartition suivante :

Année	2026	2027	2028
Montant	1 700 000 €	800 000 €	400 000 €

La contraction d'un emprunt de 1,7 M€ en 2026 ramènerait le capital restant dû à un niveau comparable à celui de 2024. Dans cette hypothèse, la structure de la dette évoluerait en conséquence.



Le Budget annexe d'assainissement de Machecoul-Saint-Même

A – Les recettes d'exploitation

Elles sont constituées de trois enveloppes :

- **La redevance d'assainissement**, correspondant à une part de la facture d'eau des foyers bénéficiant du service d'assainissement collectif (également appelée surtaxe assainissement), s'élève à **280 000 €**, montant prévu pour 2025 et reconduit pour 2026.
- **Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)** : cette participation est perçue auprès des propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées. Elle reflète l'économie réalisée par les propriétaires qui évitent ainsi la réalisation ou la mise aux normes/redimensionnement d'une installation d'assainissement individuelle. La PFAC correspond à un **droit d'accès au réseau public** et se distingue des **travaux de branchement** (de la limite de propriété au réseau public), qui sont facturés séparément et uniquement pour les constructions neuves. Le montant recouvré en **2025** s'élève à **29 250 €**. Par précaution, aucun montant de PFAC n'a été inscrit à ce stade pour 2026
- **Redevance de performance des réseaux** : la réforme des redevances entrée en vigueur le 1er janvier 2025 a instauré cette nouvelle redevance. Elle est due par la commune à l'Agence de l'Eau, qui la refacture ensuite à l'utilisateur via son concessionnaire (SAUR à partir de janvier 2026). L'utilisateur n'est plus facturé de l'ancienne « redevance de consommation » de l'Agence de l'Eau. Cette évolution est neutre pour l'utilisateur, mais les flux financiers transitent désormais par le budget annexe de la commune.

Le montant prévu pour 2026 est de 23 000 €.

Enfin, une somme de 100 000 € est indiquée en dotation aux amortissements des subventions.

B – Les dépenses d'exploitation

Les charges à caractère général

Une enveloppe de 72 122 € est inscrite en charges à caractère général pour couvrir :

- la refacturation par la SRAC du schéma directeur Assainissement (groupement d'achat),
- les différentes études et missions de contrôle obligatoire sur les stations et les réseaux (recherche de micropolluants, zonage d'assainissement, missions d'autosurveillance des stations, etc.),
- ainsi qu'une nouvelle enveloppe de 10 000 € dédiée aux études liées aux polluants émergents (PFAS).

Par ailleurs, une somme de 23 000 € est inscrite pour la redevance de performance des réseaux due à l'Agence de l'Eau.

Les charges de personnel

Il est facturé le temps de travail des agents en charge de l'assainissement (technicienne environnement, responsable finances et directrice générale des services) : 17 500 € / an.

Les charges exceptionnelles

Une provision était inscrite dans le cadre du recours engagé en 2013 pour des désordres sur la station d'épuration de Machecoul.

Celle-ci a ensuite été reprise en 2024.

La procédure a abouti en 2025 par un jugement favorable à la commune, condamnant les co-contractants au versement de 323 604 €.

Le coût des désordres affectant la station d'épuration a été pris en charge depuis de nombreuses années par la commune et le délégataire VEOLIA et ne pèse plus sur le budget annexe de l'assainissement.

Dès lors, et puisque le budget annexe assainissement fait apparaître un excédent d'exploitation, une possibilité de reversement exceptionnelle de l'excédent d'exploitation du budget annexe au budget principal a été expressément prévue par le 3° des articles R.2221-48 et R.2221-90 du CGCT.

La jurisprudence a fixé trois conditions cumulatives au reversement d'un excédent de fonctionnement d'un budget annexe (Conseil d'Etat, 9 avril 1999, Bandol N°170999)

:

- 1 - l'excédent dégagé au sein du budget annexe est exceptionnel,
- 2 - le besoin de financement de la section d'investissement est couvert,
- 3 - le reversement n'est possible que si les excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme.

Les dotations aux amortissements : 250 000 €, montant total inscrit pour 2026, dont l'augmentation résulte notamment de l'amortissement des travaux sur les réseaux d'Eaux Usées de Saint-Même, suite aux écritures d'intégrations qui seront réalisées en 2026.

Les intérêts d'emprunts : 3 000 €, en baisse par rapport à 2025 du fait de l'extinction d'un emprunt fin 2025.

Les dépenses imprévues : d'un montant maximum de 7.5% des dépenses réelles d'exploitation, elles sont fixées à 4 000 €.

C – Les dépenses d'investissement

Une somme de 433 017 € est inscrite pour les dépenses suivantes :

- Raccordement potentiel des habitations du Bois Grassin (selon schéma directeur) : 100 000 €
- Rénovation réseau EU sur des projets urbains : 63 000 €,
- Etude Maîtrise d'œuvre projet extension EU route de Saint-Même : 45 000 €,
- Etude & Maîtrise d'œuvre suite schéma directeur assainissement : 25 000 €,
- Etude desserte gendarmerie & Centre d'Incendie et de Secours route de Saint-Même : 10 000 €,
- Inspection Télévisée des Réseaux + hydrocurage : 10 000 €,
- Non affecté : 175 017 €.

Remboursement du capital de la dette : 38 000 € en 2026, en nette baisse par rapport à 2025 en raison de la disparition d'un emprunt fin 2025.

D – Les recettes d'investissement

L'auto-financement

La capacité d'auto-financement brute est de l'ordre de 560 000 € pour 2025.

Avec un remboursement en capital de la dette de 135 000€, l'épargne nette se situe aux alentours de 426 000 €.

Le résultat de clôture en exploitation est de 609 460 €, en reprenant les excédents antérieurs.

En investissement, le résultat de l'année, en incluant les restes à réaliser en dépenses et en recettes, et le déficit antérieur est négatif de 21 217 €.

Pour 2026, il est donc proposé de continuer à investir, en utilisant les excédents en exploitation pour les financer.